

DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat pour la **création du comité d'évaluation et de transmission d'entreprises**

Brioude – Haute-Loire – 9 février 2017

**Pourquoi
limiter la carrière
de votre entreprise
à la vôtre ?**

Entreprendre, c'est aussi transmettre.
Préparez-vous.

www.cfeatransmission.fr

 RÉSEAU
TRANSMETTRE
& REPRENDRE

LES MEMBRES DU RÉSEAU TRANSMETTRE & REPRENDRE

**Pourquoi partir
de zéro,
quand on peut
prendre
de l'avance ?**

Reprendre, c'est aussi entreprendre.
Lancez-vous.

www.cfeatransmission.fr

 RÉSEAU
TRANSMETTRE
& REPRENDRE

LES MEMBRES DU RÉSEAU TRANSMETTRE & REPRENDRE

DIRECCTE *Auvergne-Rhône-Alpes*
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Unité départementale Haute-Loire de la DIRECCTE

Une convention de partenariat en faveur de la transmission reprise d'entreprises sur le bassin de Brioude

Le 9 février 2017, Catherine FOURCHEROT, Sous-Préfète de Brioude, Patrick VALLAT, Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire, Geoffroy MILLET, élu représentant le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire, Laurent DUPLOMB, Président de La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire, Raphaëlle FAURE, Vice-Présidente de l'Ordre régional des experts comptables d'Auvergne, Serge PONCY, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Haute-Loire, Georges FILERE, Président de la Chambre des notaires de la Haute-Loire, et Jean-Charles LEYRIS, Président de la Fédération Bancaire Française, **signent, à l'hôtel interconsulaire de Brioude, une convention de partenariat pour la création d'un comité d'experts d'évaluation et de transmission d'entreprises sur le bassin de Brioude.**

Dans le cadre d'une stratégie impulsée par la DIRECCTE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, **ces différents acteurs de l'économie ont en effet souhaité s'engager collectivement en vue d'impulser une réelle dynamique de transmission reprise d'entreprises sur leur territoire**, enjeu identifié comme majeur sur le bassin de Brioude.

La transmission reprise : un enjeu fort pour les territoires

Chaque année en France, plus de 100 000 entreprises sont susceptibles d'être transmises mais seules 60 000 le sont réellement. Si les données récentes concernant la transmission des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont encourageantes, les transmissions des très petites entreprises (TPE), qui constituent la majorité des transmissions en France, ont encore une belle marge de progression.

Les études montrent que le taux de transmission est à un niveau insuffisant dans certains secteurs compte tenu des potentialités existantes, du besoin de renouvellement des capacités de production et de maintien d'un niveau minimum d'activité dans des territoires fragiles, ruraux notamment.

Ce phénomène pourrait se trouver renforcé avec la progression de la part des dirigeants âgés (20 % des dirigeants ont plus de 60 ans contre 13 % en 2000), une entreprise devenant de plus en plus difficile à céder au fil du temps lorsque le dirigeant dépasse 60 ans. Le développement de la transmission et de la reprise des petites entreprises représente donc un enjeu majeur pour l'emploi, mais également pour réduire la fracture entre les territoires les plus dynamiques et ceux menacés de désertification.

La députée Fanny Dombre-Coste a remis le 7 juillet 2015 à Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, un nouveau rapport, **qui souligne l'importance de la transmission d'entreprise pour la sauvegarde et la création d'emplois.** Elle y expose ses recommandations pour favoriser les transmissions d'entreprises, autour de six grands axes d'action.

La mission conduite par Fanny Dombre-Coste met en évidence que si le marché de la reprise pour les grandes et moyennes entreprises se porte plutôt bien, ce sont en général les très petites entreprises (TPE), **appartenant notamment au monde de l'artisanat et du commerce de proximité**, qui rencontrent le plus de difficultés pour être reprises. La mission a révélé de fortes attentes de la part des acteurs : l'expression, très attendue, d'un volontarisme politique au niveau national doit ainsi se faire au service d'initiatives construites de manière partenariale au niveau régional et local, en particulier en direction des TPE.

Six axes d'action définis au niveau national

Les propositions formulées dans le rapport se déclinent autour de six axes d'action :

Sensibilisation : sensibiliser les cédants et les repreneurs potentiels sur le thème de la reprise d'entreprise en mobilisant les réseaux d'accompagnements autour de messages médiatiques nationaux et locaux coordonnés ;

Anticipation : cibler précocement, bien avant l'âge de la retraite, les cédants potentiels en recoupant les données statistiques disponibles et en coordonnant l'action des réseaux spécialisés au niveau régional ;

Accompagnement : promouvoir et garantir la qualité de l'accompagnement spécialisé pour apporter des interlocuteurs fiables et compétents aux cédants et repreneurs ;

Formation : organiser des parcours de formation à la reprise à destination des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi candidats à un projet de reprise ;

Financement : favoriser la mise en place d'une offre territorialisée de financement de la reprise, tout en optimisant l'effet des dispositifs nationaux susceptibles de déclencher davantage de transmissions ;

Simplification : poursuivre la politique de simplification en faveur de l'entrepreneuriat en veillant à maîtriser le stock et le flux des réglementations qui pèsent sur les TPE / PME.

Redynamiser la transmission reprise d'entreprises sur le bassin de Brioude

Dans le cadre d'une stratégie arrêtée par le préfet de la Haute-Loire début 2016 sur proposition de l'unité départementale de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) du bassin d'emploi de Brioude a été redynamisé et réorganisé. Les représentants de la vie économique locale y sont désormais pleinement associés.

La problématique majeure tenant à la transmission-reprise d'entreprises a ainsi rapidement été identifiée, relayée par les chambres consulaires.

En effet, **plus de 50 entreprises de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** sont concernées, sans compter les offres de cession ou de transmission non identifiées.

Le territoire compte également 1700 exploitants agricoles dont 20% ont plus de 57 ans. Ce sont ainsi 300 exploitations qui devraient s'arrêter d'ici 5 à 7 ans du fait du départ en retraite de l'exploitant. A cette réalité s'ajoute un risque croissant de cessation d'activité chez les 45/50 ans pour se tourner vers d'autres emplois.

L'intérêt de traiter cette problématique a été validé le 27 mai 2016 par le SPEP dans sa formation stratégique élargie aux élus, partenaires sociaux, organisations patronales et représentants de l'orientation et de la formation.

Les enjeux principaux sont la préservation de l'emploi, la vitalité économique et l'attractivité du territoire. Ces enjeux sont majeurs, notamment s'agissant d'un territoire très rural.

C'est dans ce contexte qu'un groupe projet spécifique transmission/reprise a été créé avec l'objectif opérationnel d'aider la transmission reprise d'entreprises du bassin d'emploi de Brioude.

Sa mission s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les travaux amorcés au niveau régional. En effet, depuis 2016, la réflexion nationale est notamment déployée par la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, par l'institution d'un comité de pilotage régional.

Une démarche innovante et partenariale

Il convient de souligner que face à la mutation des différents secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, **la démarche adoptée par le groupe projet local est expérimentale et se veut innovante**. A ce titre, elle fait l'objet d'une remise en question permanente et elle est le fruit d'une mobilisation très forte de l'ensemble des partenaires publics et privés concernés, sous l'égide de la sous-préfète de Brioude et de la DIRECCTE.

Après s'être doté d'une charte de confidentialité et d'une grille de lecture unique permettant d'aborder des cas concrets de cédants et de repreneurs, le groupe projet a validé **l'intérêt d'une analyse collective approfondie des projets par une instance réactive, resserrée autour des experts techniques : consulaires, experts-comptables, avocats, et notaires. Cette instance est nommée Comité d'évaluation et de transmission.**

Le groupe a ainsi souhaité que soit **officialisé ce partenariat dans le cadre de la convention signée ce 9 février 2017 afin de sécuriser l'expérimentation et de présenter le dispositif en toute transparence.**

→ **Qu'est-ce que le Comité d'évaluation et de transmission des entreprises ?**

Le comité d'évaluation et de transmission est un **outil de facilitation à disposition de ses membres experts. Il vise à pérenniser les entreprises concernées, à faire avancer les projets qui lui sont soumis et notamment à faire évoluer les offres de cession ou de reprise pour une meilleure valorisation.**

Les dossiers éligibles sont relatifs à des projets de transmission ou reprise d'entreprises dont le siège est situé sur le territoire du bassin d'emploi de Brioude (Pays de Lafayette). **C'est la chambre consulaire qui a l'initiative de la saisine du Comité.**

Il n'a pas vocation à être systématiquement consulté ni à se substituer aux méthodes de travail existantes des différents professionnels. Il vient au contraire les compléter et apporter une efficacité supplémentaire pour résoudre des situations en état de blocage et dont l'accompagnement présente un intérêt.

Les actions menées feront l'objet d'une évaluation en continu et seront adaptées au fur et à mesure le cas échéant, pour répondre aux besoins de la manière la plus opérationnelle possible. S'agissant d'une action expérimentale, la présente convention est signée pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2017.

→ **Quelles perspectives en 2017 ?**

Les travaux du groupe projet ne s'arrêtent pas là. Les thèmes transverses continueront à être abordés, tels que la formation, le financement ou encore l'attractivité du territoire.

D'autres actions sont à l'étude pour 2017 afin de compléter et coordonner par exemple l'offre de formation à destination des futurs cédants et des futurs repreneurs, ou encore afin de mieux valoriser les offres de cession.

Contacts presse :

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes :
Vanessa CROS – Service communication – 06 82 09 57 07